



Respect de la vie privée - identité du conjoint

Par **Marc**, le **09/12/2010** à **16:54**

Bonjour,

La fête de Noël de mon entreprise est ouverte aux salariés et a leurs conjoint(e)s uniquement. J'ai tenté d'inscrire une amie en prétendant qu'elle était ma conjointe. Les ressources humaines de l'entreprise m'ont questionné sur la nature de ma relation avec cette amie, [s]et en ont informé ma hiérarchie[/s]. Suis-je je en droit d'intenter un procès pour non-respect de la vie privée ?

Cordialement,
Marc.

Par **Marion2**, le **09/12/2010** à **17:11**

Bonjour,

[citation]La fête de Noël de mon entreprise est ouverte aux salariés et a leurs conjoint(e)s
[/citation]

Les conjoints sont obligatoirement les époux ou les épouses du personnel travaillant dans votre entreprise.

Il n' y a pas non-respect de la vie privée. C'est vous qui avez essayé de frauder.

Par **Marc**, le **09/12/2010** à **17:15**

Merci de votre réponse. C'était une question rhétorique : je sais que j'ai tort et je ne souhaite pas me fâcher avec mon entreprise. Je voulais juste savoir si la RH était dans son droit.

Cordialement,
Marc.